

P.V. du B.D.
31/10/2019

Présents : François RIVIER, Franck ROBERT, Jean-Louis PERCHET.

Excusés : Claire MERLAND, Christian MAGNIN, Robert COLOMBANI.

Invité excusé : Sébastien BAZZOLI.

I. COMPTABILITE

- La mise en place du prélèvement automatique est un succès. Seuls, 2 clubs ont choisi de garder des virements mensuels ce qui ne pose pas de problème pour la comptabilité.
- Les retards de paiement 2018-2019 (deux clubs concernés) sont en voie de résolution.

II. SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

- Les conventions permettant au comité d'aider les clubs support ont été signées. La comptabilité met en place les modalités de paiement.
- Le comité va aider deux SSS avec une dotation de matériel.

III. AG ORDINAIRE ET ELECTIVE

Elle aura lieu le 6 juin 2020. La recherche d'un site présentant les bons critères est en cours (salle de réunion, restauration, activités de loisir).

IV. DEVELOPPEMENT

- 1) Ca y est ! Le HANDBALL CLUB CREST PAYS DE SAILLANS est affilié ! Son numéro est 5126039.
- 2) Les dotations en kit babyhand (soit par la FFHB=>5, soit par la ligue et le comité=>10) sont distribuées.
- 3) Le Comité souhaite accompagner la professionnalisation des clubs en Zones de Revitalisation Rurale ZRR par des aides à l'encadrement technique professionnel. Un RV avec le Conseiller Régional en charge du dossier est programmé mardi 5 novembre.

V. POLE ARBITRAGE

Le Bureau Directeur confirme la mission confiée au pôle Arbitrage : détection et accompagnement des meilleurs JAJ Club, et accompagnement de certains JAJ T3, en complémentarité avec la formation certifiante relevant de la CTA via le secteur 6.

Une rencontre des comités avec la CTA devrait permettre de lever toute ambiguïté.

LE POUZIN, le 28/10/2019
le président
Jean-Louis PERCHET

Page 1 sur 1